



## Problème à l'étranger

Par **jeje13300**, le **02/09/2017** à **21:17**

Bonjour,

Je vous expose ma demande qui me semble assez complexe, je suis français et j'étudie au canada et j'ai eu une petite amie coréenne toujours au canada qui m'a fait croire qu'elle prenait la pilule contraceptive et de ce fait j'aimerais savoir comment s'articule la juridiction au niveau de la demande d'une éventuelle reconnaissance de paternité, peut-elle me la demander et si oui sous la juridiction de quel pays. De plus, serais-je dans la même situation que si cela avait été en france avec une française (c'est à dire complètement bloqué et obligé d'accepter) ?

Merci beaucoup  
Cordialement

Par **morobar**, le **03/09/2017** à **08:28**

Bonjour,

Peu de bénévoles ont ici, hélas, une grande connaissance du droit canadien, voire régional .  
En France vous seriez coincé.